

Circonscription BORDEAUX CENTRE

Présents

Présidente : Christine LASSARTESSE

Inspecteur de l'éducation nationale : Robert SAUVAGET

Équipe enseignante :	Mmes BENAYOUN, COTONNET, TEISSEYRE
Représentante du maire :	Mme PAPIN, adjointe chargée des coopérations territoriales, européennes et internationales
Invités (parents élus) :	Pour la FCPE : M. PETAUX Pour la PEEP : Mmes GOUSPY et AUBERT
Invité (association Chantecler) :	Mme HUEBRA

Excusés

M. G. BLANC, maire-adjoint du quartier Chartrons, Grand Parc, Jardin public
M. BORRAS, DDEN

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaire de séance : Mme TEISSEYRE

Ordre du jour

I) Fonctionnement de l'école

- a) Règlement intérieur du conseil d'école
- b) Élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- c) Règlement intérieur de l'école et Charte de la laïcité
- d) Sécurité et hygiène à l'école
- e) Coopérative scolaire

II) Communication

III) Projets et vie de l'école

- a) Axes généraux
- b) Projets de classe en lien avec le projet d'école
- c) Accueil périscolaire

IV) Parcours de l'élève

- a) Dispositifs d'aide et d'accompagnement
- b) Objectifs et actions cycle 3

Mme LASSARTESE procède à un tour de table.

I/ Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur du conseil d'école

Mme LASSARTESE présente à l'assemblée un résumé du règlement intérieur du conseil d'école et ajoute que l'intégralité de ce règlement intérieur est disponible au bureau de direction (Texte de référence : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires Article D411-1 à D411-9, créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. V)

Le conseil d'école se compose de :

- la directrice de l'école, présidente
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école (*pas de maître spécialisé intervenant dans l'école*)
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- le délégué départemental de l'éducation nationale

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école :

- les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnés plus haut
- le médecin scolaire
- les représentants des activités périscolaires

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire)
- adopte le projet d'école
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de comptes.

Les représentants de parents s'engagent à représenter les autres parents d'élèves jusqu'aux élections de l'année scolaire prochaine.

Le Conseil d'école se réunit au moins trois fois dans l'année sur un ordre du jour fixé par la directrice selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil.

Les membres du Conseil d'école devront adresser à la directrice quinze jours au moins avant la date de réunion du Conseil d'école, les questions qu'ils souhaitent voir mises à l'ordre du jour.

b) Élections des représentants de parents d'élèves

- Structure de l'école : 14 classes, 1 dispositif UPE2A (Unité Pédagogique des Elèves Allophones Arrivants), 353 élèves.

- Concernant le vote aux élections des représentants de parents d'élèves :

Inscrits : 564 Votants : 336 Blancs et nuls : 27

Suffrages exprimés : 309

Taux de participation : 59.57 %

Nombre de sièges : 14

Répartition des sièges : PEEP 7 sièges – FCPE 7 sièges

Élus FCPE :

Titulaires → Mme KOLPA-NATAN, M. PETAUX, Mme MOGET, M. JEANNOT, Mme MORISSON, Mme LOZANO, M. DARROMAN

Suppléants → Mme NEVEUX, Mme GACHET, Mme BERTRAND, Mme BLOC, Mme MOUMANE, Mme MONTIGNY

Élus PEEP :

Titulaires → Mme DE PASSEMAR, M. CARBILLET, Mme TILLEMENT, M. MICHAUD, Mme ABOUAÏS-BORY, Mme CARLOTTI, Mme GOUSPY

Suppléants → Mme AUBERT, Mme CARNIELLI, Mme BAKALIM, M. ROLLAND, Mme MONLOUGUET, Mme HESSEL, Mme CAMERINI

c) Règlement intérieur de l'école et Charte de la laïcité

Mme LASSARTESE distribue le règlement intérieur et propose de prendre connaissance des modifications qui ont été apportées.

Un travail plus particulier a été mené avec les élèves de CM1 et CM2 sur la seconde partie du règlement.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité et sera distribué à tous les élèves.

La Charte de la laïcité a été distribuée dans les cahiers de liaison. Cette charte est signée par les parents.

Question des parents quant au recrutement de la responsable de site. Mme PAPIN précise que ce recrutement est en cours.

d) Sécurité et hygiène à l'école

Mme LASSARTESE présente un point sur la situation sanitaire à l'école. Elle rappelle les points importants du protocole sanitaire mis en place au 2 novembre 2020 : port du masque (à l'exception de la pratique du sport en extérieur), distanciation, limitation du brassage, lavage des mains, aération, nettoyage et désinfection des locaux et du mobilier.

Question des parents sur la composition du gel hydroalcoolique fourni par la Mairie. Mme LASSARTESE rappelle que le gel hydroalcoolique n'est pas utilisé pour les élèves tant que le lavage des mains à l'eau et au savon est possible.

Mme PAPIN précise que le gel fourni est conforme aux normes. Des informations complémentaires seront transmises aux membres du conseil.

Les parents demandent à ce que des solutions soient trouvées pour appliquer correctement le protocole sanitaire : manque de points d'eau pour le lavage des mains. Mme PAPIN fera remonter la demande et voir si des points d'eau temporaire ou nouveaux peuvent être mis en place (en fonction de la tuyauterie existante).

Les parents soulignent l'incohérence du protocole et insistent pour que soient trouvées des solutions entre acteurs locaux afin de retrouver de la cohérence et permettre une réduction du risque de contamination à l'école.

Les parents proposent une bourse aux masques en tissu (appel fait aux familles et dans le quartier pour coudre des masques – selon un modèle pédiatrique validée par l'AFNOR – les masques pouvant ensuite être déposés à l'école, stockés quelques jours et remis aux enseignants qui peuvent les proposer aux élèves / familles. Objectif écologique et économique.). Les membres du conseil approuvent cette proposition.

Mme LASSARTESE fait un constat de situation depuis le 1^{er} septembre :

- 1 enseignante a été cas contact, arrêtée pendant 2 semaines et a repris sa classe depuis ;
- 1 élève a été absente au retour des vacances, en période d'isolement, car testée positive pendant les vacances. Elle a repris la classe selon l'avis médical donné ;
- 2 élèves et 1 enseignante ont été testés positifs pendant les vacances avec retour à l'école selon les prescriptions de l'ARS ;
- cas contact : 3 enseignantes et 11 élèves déclarés par leurs parents.

Mme LASSARTESE remercie les parents pour leur vigilance et leur respect des consignes mises en place.

Question des parents : lors d'une absence d'un enseignant non remplacé et du respect du non brassage, les parents ont-ils possibilité de garder les enfants à la maison ?

La directrice précise que les parents peuvent bien entendu garder leurs enfants mais cela reste de leur responsabilité et rappelle que l'école accueille tous les élèves.

Il est précisé que dans ce cas les élèves qui restent dans leur classe sont sous la surveillance d'un autre enseignant.

Exemple d'un cas contact parmi les enseignants cette semaine du 9 novembre : les élèves sont gardés dans la même classe et non répartis dans les autres classes. Surveillance assurée entre la directrice et l'enseignante voisine (Mme BENAYOUN). Les membres du conseil relèvent que cette situation est compliquée et n'est pas trop tenable si plus d'un enseignant est absent en même temps...

La FCPE propose, qu'en cas d'absence d'un enseignant, les associations de parents d'élèves rappellent aux parents qu'ils peuvent exceptionnellement garder leurs enfants à la maison dans l'attente d'un remplaçant. Cela allégerait les effectifs et notamment à la cantine. Les membres du conseil acceptent cette initiative venant des parents.

Mme LASSARTESE ajoute, en ce qui concerne la continuité pédagogique et suite au contexte sanitaire qui a été vécu l'année dernière :

- La circulaire de rentrée 2020 a posé une priorité quant à la consolidation des apprentissages et plus particulièrement dans les domaines du français et des mathématiques pour la première période de l'année. À l'aide, entre autres, d'outils de positionnement du CP au CM2 et des évaluations nationales de CP et CE1, les enseignants ont pu identifier les besoins des élèves et adapter leur progression pédagogique de manière à s'assurer que tous les élèves maîtrisent les compétences essentielles de l'année précédente.

- Si un élève ne peut être présent à l'école parce qu'il présente des symptômes évocateurs de la Covid-19 ou qu'il est identifié cas contact, les enseignants maintiennent le lien avec la famille et la poursuite des activités scolaires par le biais d'appels téléphoniques, par des échanges de courriers électroniques, par la transmission de documents papier ou encore par l'utilisation de l'ENT (Espace Numérique de Travail).

Dans le cas évoqué ci-dessus (enfants restants à la maison si enseignant absent), les enfants recevraient les mêmes activités (à faire en autonomie et adaptées à l'âge) que les enfants présents à l'école.

Sécurité

- Depuis la rentrée, deux exercices ont été réalisés : un exercice incendie et un exercice attentat-intrusion dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Mme LASSARTESE rappelle que le PPMS est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'école afin d'assurer la **mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'école** en cas de risque majeur externe à l'établissement (tempête, inondations, risque industriel, nucléaire, attentat, ...). Un exercice « Risque majeur » et un exercice incendie seront réalisés au cours du deuxième trimestre.

Question de la FCPE sur l'absence de Responsable De Site (RDS) absente côté élémentaire et côté maternelle. Mme PAPIN indique que le recrutement est en cours mais qu'elle n'a pas d'éléments sur la date. PEEP et FCPE soulignent que le rôle est essentiel et qu'il semble vain d'insister sur les protocoles Covid et Vigipirate par exemple sans RDS pour veiller à certaines mises en pratique (accès à l'école, etc.). Demande d'une possible nomination temporaire exceptionnelle ?

Question des parents : qu'en est-il de l'avancée des travaux (DTA, nuisances sonores, ravalement de façade) ?

Mme LASSARTESE a rencontré le 6 novembre M. VALENTIN (responsable travaux et patrimoine, mairie) et M. BREMOD, en charge du suivi des travaux. Les travaux de réhabilitation de l'annexe du lycée Montesquieu ont débuté réellement en 2020. Le désamiantage a été effectué. Concernant le ravalement de la façade, l'objectif est de terminer avant la fin de l'année. Des barrières ont été mises en place pour sécuriser le passage des élèves et parents dans la rue Saint-Maur.

Les enseignants soulignent la difficulté voire l'impossibilité à ouvrir les fenêtres avec les travaux en façade.

Les parents demandent à ce que les travaux de ravalement se déroulent uniquement pendant les vacances scolaires et que la présence du filet en façade et des conséquences sur l'efficacité de l'aération des classes soit évaluées.

Mme PAPIN ajoute que le remplacement des menuiseries des fenêtres est programmé pour les vacances de février ou d'avril.

Des réunions de travaux avec les représentants de parents pourraient être mises en place avant chaque conseil d'école.

Demande des parents : mesurage du niveau de CO₂ dans les classes et le réfectoire.

- Barrières : Mme PAPIN évoque une expérimentation par la Mairie sur des rues possiblement fermées à la circulation pendant les horaires d'entrée et de sortie.

Suite à une modification de la barrière rue Albert Pitres (déplacée rue Montgolfier pour sécuriser les abords de la maternelle), les parents demandent à ce que la zone soit élargie d'un bloc pour sécuriser à la fois l'élémentaire et la maternelle, donc très favorables à une intégration à cette expérimentation de la Mairie.

La FCPE rappelle les difficultés à obtenir de la transparence de la part de la municipalité l'an dernier et demande à obtenir le DTA à jour pour l'ensemble du site (annexe comprise), souligne que le désamiantage de la partie théâtre n'a pas eu lieu semble-t-il et rappelle les demandes du printemps de mesures d'empoussièrement et d'impact sonore des travaux dans les classes.

Hygiène

- Les toilettes : portes qui ferment mal, absence de dérouleurs de papier dans les cabines, odeur dérangeante. Plusieurs élèves ne vont pas aux toilettes pendant la journée. Du matériel (savons, papier-toilettes, essuie mains) et une personne supplémentaire en renfort ont été sollicités.

- Les cafards : présence de cafards au niveau des toilettes du rez-de-chaussée, dans la cour et dans la classe de Mme WADOUX. Les services de la mairie ont déposé à divers endroits des pièges à cafards. Une demande de traitement anti-cafard est faite auprès de la Mairie.

- Les travaux : les parents demandent un mesurage des nuisances sonores lors des travaux.

Question sur l'application du protocole sanitaire à la cantine ?

Mme PAPIN partage les informations transmises par les agents, les enfants mangent par groupe-classe, les groupes sont espacés. Le réfectoire est aéré avant et après le service. Pas de précision sur la ventilation (débit, filtres...).

La FCPE propose d'envoyer pour cette fin d'année un email aux parents invitant ceux qui le peuvent à garder un peu plus les enfants le midi, cela pouvant déjà faire baisser la densité au sein du réfectoire.

La FCPE rappelle que des mesures réglementaires sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les écoles maternelles et primaires (benzène, CO₂, ...)

Source : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-lair-interieur-8>

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2018-06/Guide_Surveillance_Qualite_Air_Collectivites.pdf

e) Coopérative scolaire

Mmes COTONNET et BENAYOUN présentent le bilan de la coopérative scolaire en ce début d'année.

Solde : 5352,49€

Dons des parents : 3480€

Chaque classe disposera de 10€ par élève auxquels s'ajoutent 6€ par élève pour une sortie.

Mme PAPIN ajoute qu'une dotation sera faite à chaque école pour un projet nature ou culture.

La FCPE propose de prévoir systématiquement pour les projets de classe ou école une version « confinement » où, en cas d'impossibilité de sortie, ce soit l'intervenant extérieur qui vienne à l'école.

La directrice et les enseignants expliquent que cela s'est fait en début d'année avec une association. La Mairie est d'accord pour l'étendre de manière systématique à des acteurs publics (musées, Maison du jardinier...) et précise que ce plan « nature/culture » vise aussi à soutenir les acteurs culturels locaux et correspond à cette demande.

II/ Communication

Les moyens de communication mis à disposition des parents sont le cahier de liaison, la messagerie électronique et le téléphone de l'école.

Pour rappel, sont présentés dans le cahier de liaison : les membres de l'équipe éducative, les classes, les coordonnées de l'école et le calendrier des vacances scolaires.

Le livret scolaire unique (LSU) est également un outil de communication entre l'école et les familles. Il permet de rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants.

Ce livret est remis aux parents de chaque classe 2 à 3 fois dans l'année.

Chaque enseignant dispose d'une adresse académique avec laquelle il peut communiquer avec les parents.

III/ Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Cette année correspond au bilan du projet d'école 2016-2020 et à la définition des axes du projet 2020-2024.

Ce nouveau projet devra s'inscrire dans les 3 objectifs départementaux : améliorer les résultats des élèves dans les fondamentaux, préserver/améliorer le climat scolaire et favoriser l'inclusion dans une logique de parcours.

Ce travail est en cours de réalisation.

La FCPE rappelle le travail fait en lien avec la cellule UPE2A et l'équipe du CASNAV autour des langues, origines des enfants allophones présents à l'école (spectacle Eux c'est nous, partenariat Cimade ...). Besoin possible de renouveler l'expérience au bout de 3 ans. La directrice en parlera au nouvel enseignant de l'UPE2A en lien avec le nouveau projet de l'école.

Mme PAPIN (déléguée aux Relations internationales) évoque la volonté de développer les accès aux programmes Erasmus+ (avec des financements possibles sur des projets intégrant une dimension internationale – venues d'enseignants étrangers, échanges ? ...)

Ecole solidaire : Report de l'action Solidurable cause Covid. Sans date pour l'heure. La FCPE propose que si cela n'a pas lieu avant Noël les associations de parents peuvent lancer une collecte locale de jouets pour une association (Secours Pop, Amos, autres ...). Les autres membres du conseil sont d'accord.

b) Projets de classe en lien avec le projet d'école

Compte tenu des dernières consignes sanitaires, certains projets et certaines visites ont dû être reportés et adaptés.

Mme LASSARTESSSE propose à l'assemblée de prendre connaissance des différents projets de classe.

CPA → concours École des loisirs/Mollat « Le monde de demain nous appartient » ; Course du Vendée Globe ; Maison du Jardinier et de la Nature

CPB → classe artistique Conservatoire/Mairie ; Concours École des loisirs/Mollat ; spectacle à l'auditorium (mars 2021) ; correspondance sur l'année avec une classe de CP

CPC → concours École des loisirs/Mollat ; Maison du Jardinier et de la Nature

CE1A → concours École des loisirs/Mollat ; Projet « Autour du monde »

CE1B → concours Dis-moi dix mots ; projet sur le thème du harcèlement ; projet en arts visuels autour des émotions

CE1C → concours École des loisirs/Mollat ; exposition Samara SCOTT (CAPC) ; projet Lecture

CE2A → projet autour de la découverte de Bordeaux en partenariat avec le CAEU et le CIAP

CE2B → course du Vendée Globe

CE2/CM1 → ateliers avec le CIAP ; Concours Dis-moi dix mots ; Concours École des loisirs/Mollat ; concert à l'auditorium ; course du Vendée Globe ; activité voile programmée ; théâtre

CM1A → course du Vendée Globe ; concours « Changez d'air » ; classe découverte demandée ; mise en place d'une pièce de théâtre ; rencontre sportive rugby ; concours « Films d'animation »

CM1B → concours « Changez d'air » ; classe découverte demandée ; rencontre sportive rugby ; concours « Films d'animation »

CM2A → mise en place d'une chorégraphie sur le thème de Peter Pan ; concours d'Éloquence (UNICEF)

CM2B → concours Dis-moi dix mots ; concours « Changez d'air » ; concours École des loisirs/Mollat ; confection d'objets (arts visuels et littérature)

CM2C → concours École des loisirs/Mollat ; concours d'Éloquence ; classe découverte demandée ; course du Vendée Globe

c) Accueil périscolaire

La directrice donne la parole à Mme HUEBRA.

Des difficultés de fonctionnement inhérentes à la mise en application du protocole sanitaire et brassage des élèves sur le temps de la pause méridienne.

Dans un souci de cohérence, Mme HUEBRA propose d'appliquer le règlement intérieur sur le temps périscolaire.

Les parents demandent la possibilité d'organiser des journées de sensibilisation aux outils numériques (dangers d'internet, utilisation des outils pouvant être mis en place si enseignement à distance...)

La FCPE souhaite réfléchir à une journée, semaine ou thématique « égalité fille-garçon » en lien avec l'axe 3 du nouveau projet d'école.

Mme HUEBRA se dit très motivée pour ces deux sujets.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide et d'accompagnement

- Les **APC**, Activités Pédagogiques Complémentaires, ont lieu 3 fois par semaine les lundi, mardi et jeudi de 11h50 à 12h20.

Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins et ainsi les aider lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité en lien avec le projet d'école. Ces activités ne sont pas obligatoires et sont soumises à l'accord des parents concernés.

- Le **PPRE**, Programme Personnalisé de Réussite Éducative, concerne les élèves en difficulté scolaire qui risquent de ne pas maîtriser les savoirs et les connaissances attendues en fin de cycle. Il permet de cibler les besoins de l'élève et de prévoir les aides possibles dans la classe prioritairement : différenciation pédagogique, adaptations pédagogiques, aide du RASED et de l'UPE2A. Il est défini sur une période relativement courte, éventuellement renouvelable.

- Lorsque les aides prévues par le PPRE n'ont pas permis à l'élève de progresser, un **PAP**, Plan d'Accompagnement Personnalisé, peut alors être envisagé par l'équipe enseignante ou la famille. Il est soumis à la validation du médecin scolaire.

- Le **RASED**, Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté, rassemble un psychologue scolaire et des enseignants spécialisés. Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

- L'**UPE2A**, Unité Pédagogique des Élèves Allophones Arrivants, est un dispositif d'accompagnement des élèves allophones inclus dans les classes ordinaires. M. COUPÉ prend en charge ce dispositif qui regroupe 11 élèves du CP au CM2.

- Les **stages de réussite** sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances d'automne et d'été aux élèves éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces stages sont encadrés par des enseignants volontaires.

b) Objectifs et actions cycle 3

Pour rappel, le cycle 3 (ou cycle de consolidation) relie les deux dernières années de l'école élémentaire et la première année du collège.

Le conseil de cycle 3 est une instance pédagogique de concertation au sujet des élèves de l'école : leur progression, leurs acquis, leurs besoins. Il élabore la partie pédagogique du projet d'école pour le cycle de consolidation et assure le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre. Il se réunira le 15 décembre.

Un conseil école-collège est programmé pour le 3 décembre.

La FCPE se réjouit de ces nouvelles et insiste sur l'importance d'impliquer le plus tôt possible les classes dès le début du primaire mais aussi les parents (à travers des visites, spectacles en commun...)